

Séance du 30 mars 2014

Procès Verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjointes

L'an deux mille quatorze et le trente mars, à 10h 30, les membres du conseil municipal de la commune de MARTIGNARGUES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt trois mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 121-10 et L 122- 5 du Code des Communes.

Etaient présents : Mmes BROUET Sandrine, BUTSCHER Corinne, GALINDO Amparo, LIMOUSIS Valérie, SOUCHE Séverine - MM. VIC Jérôme, BRUSTOLIN Jean-Luc, FABRE Stéphan, FERNANDEZ José, FLEURET Gérard, KREMER Daniel.

Absent : néant

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Alain REYNAUD Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer Mmes BROUET Sandrine, BUTSCHER Corinne, GALINDO Amparo, LIMOUSIS Valérie, SOUCHE Séverine – MM VIC Jérôme, BRUSTOLIN Jean-Luc, FABRE Stéphan, FERNANDEZ José, FLEURET Gérard, KREMER Daniel.

M. Daniel KREMER, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme BROUET Sandrine.

ELECTION DU MAIRE : 1^{er} tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L 122-4, L 122-5 et L 122-8 du Code des communes, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 122-4 du Code des communes.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote par écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65, 66 du Code électoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
A obtenu : M. VIC Jérôme DIX voix	10

M. VIC Jérôme ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Maire et immédiatement installé.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. VIC Jérôme, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65, 66 du Code électoral	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
A obtenu : FABRE Stéphan	DIX voix
	10

M. FABRE Stéphan ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1er adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65, 66 du Code électoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
A obtenu : Mme SOUCHE Séverine	DIX voix
	10

Mme SOUCHE Séverine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée 2me Adjoint et immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 3me Adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65, 66 du Code électoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	6
A obtenu : BRUSTOLIN Jean-Luc	DIX voix
	10

M. BRUSTOLIN Jean-Luc ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 3me Adjoint et immédiatement installé.

Le Doyen d'âge du Conseil

Les membres du Conseil municipal

Le Maire

Le secrétaire